

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Direction départementale
des Territoires
Service de l'agriculture et du
développement rural
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Guillaume FENAT
téléphone : 01 60 56 73 00
télécopie : 01 60 56 71 01
ddt-cdpnaf@seine-et-marne.gouv.fr
guillaume.fenat@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 27 février 2017

Monsieur le Maire,

Le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune a été arrêté par délibération du conseil communautaire le 22 septembre 2016.

Par courrier réceptionné le 15 décembre 2016, la communauté de communes Bassée-Montois, a sollicité l'avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) au titre de l'article L153-16 du Code de l'Urbanisme pour la réduction des espaces agricoles, naturels et forestiers.

La commission s'est réunie le jeudi 23 février 2017 pour examiner ce projet, que vous avez présenté, accompagné de Monsieur Alain SENECHAL, secrétaire général de la communauté de communes Bassée-Montois et de Monsieur Eric HENDERYCKSEN, représentant votre bureau d'études EU CREAL.

Après avoir présenté votre commune et votre projet, au regard des motifs de saisine et après échanges avec les membres de la commission, vous avez pu répondre aux points soulevés par les membres de la commission et apporter des éclairages sur la justification du projet.

Au final, la commission a rendu un avis favorable sur votre projet de PLU, au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Toutefois, elle assortit cet avis de la recommandation de revoir le règlement de la zone N en interdisant toute nouvelle construction aux Prés-Joly.

Enfin, la commission exprime son scepticisme sur les densités évoquées, au vu des faibles densités actuelles de la commune.

Monsieur François BENOIT
Mairie
rue de la Mairie
77118 GRAVON

Conformément à l'article R153-8 du code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.


Le Directeur Départemental des Territoires
de Seine-et-Marne

Yves SCHENFEIGEL